

## Maroc-UE : partenariat pour la mobilité

# Vers la facilitation d'octroi des visas aux Marocains

Le Maroc, l'Union européenne et neuf Etats membres de l'UE ont signé, vendredi au Luxembourg, une «déclaration politique conjointe sur un partenariat pour la mobilité», qui n'est pas une fin en soi, puisqu'elle ouvre la voie à des négociations imminentes entre les deux parties pour la conclusion, entre autres, d'un accord sur la facilitation d'octroi des visas aux Marocains (étudiants, chercheurs, hommes d'affaires). L'accord portant sur ce partenariat a été signé par le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, Saad Dine El-Otmani, la Commissaire européenne pour les affaires intérieures, Cécilia Malmström, et les ministres chargés de la migration de neuf pays membres de l'UE (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Portugal, Royaume Uni et la Suède).

«Je me réjouis que le Maroc soit le tout premier pays du pourtour méditerranéen avec qui l'UE s'engage dans un tel partenariat. Entamer une coopération structurelle dans le domaine de la migration marque un tournant dans nos relations avec le Maroc. Nous faisons aujourd'hui un grand pas en avant et j'espère que d'autres pays partenaires vont bientôt suivre», a indiqué la Commissaire européenne.

Pour sa part, le ministre des Affaires étrangères et de la coo-



**Le Maroc est le cinquième pays avec lequel l'UE signe un Partenariat pour la mobilité. Une illustration de la maturité et l'exemplarité des relations UE-Maroc.**

pération, Saad Dine El-Otmani a estimé que la déclaration politique conjointe sur le Partenariat pour la mobilité marque une nouvelle phase en matière de coopération entre le Maroc et l'Union européenne dans le domaine de la migration, en ce sens qu'elle vise la réalisation d'objectifs ambitieux suivant une approche globale intégrant migration légale, développement, migration irrégulière et asile. Selon lui, le développement et le renforcement de la mobilité entre le Maroc et l'UE constituent un élément essentiel pour la réussite du Partenariat stratégique entre les deux parties dans tous les domaines, y compris économique. D'après le ministre, ce partenariat gagnerait en crédibilité grâce à

une amélioration des conditions d'octroi des visas aux ressortissants marocains et à la conclusion d'un accord sur la facilitation d'octroi des visas, en perspective de sa libéralisation à long terme.

### Garantir une bonne gestion de la circulation des personnes

Le Maroc est le cinquième pays avec lequel l'UE signe un Partenariat pour la mobilité après la Moldavie et le Cap-Vert en 2008, la Géorgie en 2009 et l'Arménie en 2011. Selon la délégation de l'UE à Rabat, le partenariat de mobilité UE-Maroc fixe un ensemble d'objectifs politiques et prévoit des initiatives à mettre en place pour garantir une bonne gestion de la circulation

des personnes, étant donné que cette déclaration politique n'est pas la fin d'un processus, mais qu'elle marque au contraire le début d'une coopération longue et étroite entre les deux parties en matière de migration. Parmi ces initiatives prévues figure en premier lieu l'ouverture prochaine entre l'UE et le Maroc de négociations sur un accord pour faciliter les procédures d'octroi des visas pour certaines catégories de personnes, notamment les étudiants, les chercheurs et les hommes et femmes d'affaires. Seront également réalisées des négociations sur un accord de réadmission des migrants en situation irrégulière.

Le partenariat vise aussi à mieux informer les ressortissants marocains (possédant les qualifications requises) sur les offres d'emploi, d'étude et de formation disponibles dans les pays signataires de l'UE et à faciliter la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles et universitaires et des diplômes. Ce partenariat vise de même à soutenir une meilleure intégration des ressortissants marocains établis de manière régulière dans l'UE, ajoute la délégation européenne à Rabat. En matière de migration irrégulière, l'UE et le Maroc vont coopérer pour mieux lutter contre les réseaux de trafic de migrants et de traite d'êtres humains et apporter aide et assistance aux

victimes de ces réseaux mafieux. Ils travailleront aussi de manière étroite pour permettre au Maroc de mettre en place des structures d'accueil répondant aux normes internationales, selon la délégation de l'UE. Le Maroc et l'UE ont initié un dialogue sur la migration, la mobilité et la sécurité en octobre 2011. Les négociations sur la Déclaration politique du Partenariat pour la mobilité entre l'UE et le Maroc ont été finalisées lors de la visite du président de la Commission européenne, Jose Manuel Barroso et de la commissaire Malmström au Maroc au début du mois de mars 2013. En 2012, 322 094 visas Schengen ont été délivrés par des consulats européens au Maroc. Le Maroc est le 7e pays dans le monde où le plus grand nombre de visas Schengen est délivré. L'Europe est de très loin la destination principale des Marocains résidant à l'étranger. En effet, selon un rapport de la Fondation européenne pour la formation, en 2011, sur près de 3,5 millions de Marocains résidant à l'étranger (3 473 209 personnes), environ 2,9 millions de personnes (84 %) vivent en Europe. Au total, 58,6 % des migrants marocains sont des hommes et 41,4 % des femmes. Selon Eurostat, le nombre de permis de séjour délivrés à des Marocains en Europe s'élevait à 119 728 en 2011.

**M'Barek Tafsi**